

PAYS D'APT LUBERON

> Janvier 2023 <

18

Trait d'union



Le magazine de votre interco !



© Lucas Moulin

p.4

L'actu
en bref...

■ Développement économique ■ Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ■ Aménagement du territoire
■ Développement durable ■ Le Parc de Loisirs du Pays d'Apt Luberon ■ Le Lien ■ Petite Enfance
■ Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal ■ Eau et assainissement ■ Tourisme

p.21

La CCPAL et
ses partenaires

p.22

Concours photos

> Siège de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84400 APT
Lundi au jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 16h30
04 90 04 49 70
contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr
f paysaptluberon

> Petite Enfance

Gestion administrative et budgétaire
04 86 69 26 08 / spe@paysapt-luberon.fr
Relais Petite Enfance (RPE) - Guichet Unique
04 86 69 26 06 / 06 32 64 15 54
rpe@paysapt-luberon.fr
Lieu d'Accueil Enfants - Parents / LAEP
04 90 05 57 87 / 04 86 69 26 08
laep@paysapt-luberon.fr

> Conservatoire de musique

208-240 avenue Philippe de Girard - 84400 APT
04 90 75 36 01 / conservatoire@paysapt-luberon.fr
www.conservatoire-demusiquedepaysaptluberon.fr

> Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon

788 avenue Victor Hugo - 84400 APT
04 90 74 03 18 / oti@paysapt-luberon.fr
www.luberon-apt.fr
Taxe de séjour
04 90 72 71 31 / taxedesejour@paysapt-luberon.fr

> Aménagement et développement économique du territoire

04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

> Plan Climat Air Énergie Territorial

04 90 04 49 70 / plan.climat@paysapt-luberon.fr

> Cap Luberon

Pôle intercommunal de services aux entreprises
07 85 06 97 66 / 04 90 75 75 00
capluberon@paysapt-luberon.fr
www.cap-luberon.fr

> EAU ET ASSAINISSEMENT

Accueil Siège CCPAL
Lundi au jeudi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 16h30
04 90 04 49 70
servicedeseaux@paysapt-luberon.fr

Astreinte / Eau

CCPAL 06 76 98 75 77
APT, AURIBEAU, BUOUX, CASENEUVE,
CASTELLET-EN-LUBERON, CÉRESTE, GIGNAC,
LAGARDE-D'APT, RUSTREL, SAIGNON,
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, SIVERGUES, VIENS

SUEZ 09 77 40 11 36

BONNIEUX, GARGAS, GOULT, JOUCAS, LACOSTE,
LIOUX, MÉNERBES, MURS, ROUSSILLON,
SAINT-PANTALÉON, SAINT-SATURNIN-LÈS-APT,
VILLARS

Astreinte / Assainissement collectif

CCPAL 06 76 98 75 77
APT, AURIBEAU, BUOUX, CASENEUVE,
CASTELLET-EN-LUBERON, CÉRESTE, JOUCAS,
GARGAS, GIGNAC, GOULT, LACOSTE,
LAGARDE-D'APT, LIOUX, MURS, RUSTREL,
SAIGNON, SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON,
SAINT-PANTALÉON, SAINT-SATURNIN-LÈS-APT,
SIVERGUES, VIENS, VILLARS

SUEZ 09 77 40 11 36

BONNIEUX, MÉNERBES, ROUSSILLON

> ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC

Accueil Siège CCPAL
Lundi au jeudi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 16h30
04 90 04 49 70
spanc@paysapt-luberon.fr

> DÉCHETS

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
Actualités et informations générales
04 90 04 80 21
contact@sirtom-apt.fr
www.sirtom-apt.fr

Déchetteries

dechetteries@sirtom-apt.fr
APT
Lundi au samedi : 8h à 12h - 14h à 17h
Jeudi : 14h à 17h
COUSTELLET
Lundi au samedi 8h à 12h - 14h à 17h
Fermé le mardi
VIENS
Mardi au vendredi : 8h à 12h - Samedi : 13h à 17h

> RECYCLERIE APT LUBERON

Contacts et renseignements
06 83 49 55 90
recyclerie.apt.luberon@gmail.com
recyclerie-apt-luberon.blogspot.fr

Abonnez-vous gratuitement à TRAIT D'UNION

Recevez le Trait d'Union en version dématérialisée sur simple demande à traitdunion@paysapt-luberon.fr

Votre magazine dans votre boîte mail dès sa sortie !

- Directeur de la publication : Gilles RIPERT
- Directeur(s) de la rédaction : Emmanuel BOHN - Laurence LE ROY
- Rédaction : Emilie CAMBIER et les services de la Communauté de communes
- Conception graphique et mise en page : ATOUMO COMMUNICATION
www.atoumo-communication.com - 84220 GOULT
- Création originale de la mise en page : Aline LAAGE / Parole d'Image
- Impression : IMPRIM APT - 04 90 74 12 33 - 84400 APT
- Tirage : 4 000 exemplaires
- Dépôt légal : janvier 2023
- ISSN : 2497-5575





Madame, Monsieur,

En ce début d'année 2023, je tiens tout d'abord à vous présenter, en mon nom et au nom du Conseil communautaire, mes vœux les plus sincères pour vous et ceux qui vous sont chers.

La sobriété énergétique, thématique phare de cet hiver, est un sujet dont la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon s'est déjà emparée depuis plusieurs années. En effet, l'adoption

de notre Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé en Conseil communautaire le 12 décembre 2019 reprend des objectifs stratégiques et opérationnels afin non seulement de préserver la qualité de vie sur notre territoire mais aussi d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, de maîtriser la consommation d'énergie, de développer les énergies renouvelables et de séquestrer le carbone atmosphérique. La collectivité s'engage également au travers de différentes actions qui tendent à répondre au plan de sobriété énergétique présenté le 6 octobre 2022 par la Première Ministre, Elisabeth BORNE. Je pourrais notamment citer l'extinction de l'éclairage public des zones d'activités économiques entre minuit et 6 heures du matin, la mise en place du télétravail, l'encouragement de la pratique du vélo et du covoiturage avec un "forfait mobilités durables" pour les agents au sein de l'intercommunalité... La Communauté de communes poursuivra ses actions durant l'année 2023 et continuera ainsi à participer à l'effort national de sobriété.

Outre ce sujet d'actualité, la tradition en cette période est de dresser le bilan de l'année écoulée.

Vous retrouvez dans ce numéro 18 du Trait d'Union, les temps forts de l'année 2022 qui ont concrétisé l'engagement des élus communautaires et le travail des agents de la collectivité.

Notre intercommunalité poursuit son engagement au service du territoire, que ce soit auprès des communes, des acteurs économiques, des concitoyens et de nos partenaires.

Gilles RIPERT

Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon



p.4 L'actu en bref...

p.21 La CCPAL et ses partenaires

p.22 Concours photos

L'actu en bref...

Développement Économique

Retour sur les grands événements de l'année 2022

Afterwork* des cheffes d'entreprise

8 mars 2022

Une quarantaine de cheffes d'entreprise étaient présentes pour une soirée de partage de compétences et d'expériences. La diversité des parcours et des activités a permis d'aborder de possibles synergies sur diverses thématiques : le numérique, les démarches éco-responsables, l'apprentissage, la vente, la logistique, l'approvisionnement et la formation.

... L'événement était organisé en partenariat avec l'ANPEP et Initiative Terres de Vaucluse.

* Rencontre après le travail



Un moment de partage et d'échange

©Cap Luberon

Challenge inter-entreprises du Pays d'Apt Luberon

3 juin 2022

Pour cette première édition, plus de 120 participants ont répondu présent pour s'affronter sur plusieurs épreuves sportives. Cette journée fut l'occasion de réunir les entreprises afin de favoriser les rencontres entre les acteurs économiques du Pays d'Apt Luberon.



Une journée sous le signe de la convivialité, la cohésion d'équipe et la bonne humeur

©Cap Luberon

Rencontre Entrepreneurs et Territoire : 3^{ème} édition

7 octobre 2022

70 chefs d'entreprise, acteurs du développement économique, élus et représentants de l'État, se sont réunis dans les locaux de Mathieu Lustrerie (GARGAS) afin d'échanger sur l'attractivité économique du territoire. Animé par Patricia BARBIZEL, personnalité du monde économique et Présidente du comité de surveillance des investissements d'avenir "France 2030", ce rendez-vous incontournable du territoire fut l'occasion de valoriser les savoir-faire, les ressources locales, la coopération et l'ancrage territorial.



Une rencontre sur le thème de l'attractivité économique du territoire

©Cap Luberon

Les zones d'Aide à Finalité Régionale (AFR), un dispositif européen

Ce dispositif européen vise à soutenir les créateurs d'entreprise sur un territoire défini.

6 communes de la Communauté de communes ont intégré le zonage AFR pour la période 2022/2027 : APT, AURIBEAU, BUOUX, CASTELLET-EN-LUBERON, SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON ET SIVERGUES.

Dans le Pays d'Apt Luberon, ce dispositif permet aux entreprises nouvelles de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices : 2 ans en totalité et partiellement les 3 années suivantes à hauteur de 75%, 50% et 25%.

Zones AFR, ZRR... Késako ?

Les zones d'Aide à Fiscalité Régionale sont moins connues que les Zones de Revitalisation Rurale, leur champ d'application étant moins large.

> En vous installant en zone AFR, et sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux.

> En vous installant en ZRR, vous pouvez bénéficier d'un régime temporaire d'exonérations fiscales et d'exonérations de cotisations sociales (le zonage ZRR concerne les 25 communes de la CCPAL jusqu'au 31 décembre 2023).

✚ d'infos : contactez le service Développement économique au 04 90 75 75 02

OPÉRATION ÉCO-DÉFIS

Un engagement des entreprises dans la transition écologique

Dans le cadre de leurs PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et COTELUB ont déployé, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse (CCI) et la délégation de Vaucluse de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMAR-PACA), l'opération **"Eco-défis des artisans et commerçants"**. Cette opération permet de sensibiliser chaque acteur du territoire aux enjeux de la transition écologique, mais également de valoriser l'engagement des entreprises pour leurs actions en faveur de l'environnement. Ainsi, les deux Communautés de communes ont accompagné une cinquantaine de commerçants et artisans, pendant plus d'un an, pour les aider à mettre en place des actions de réduction de leur impact environnemental. Chaque participant s'est vu remettre un prix en fonction du nombre d'éco-défis relevés. Dispositif soutenu par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les labélisés de l'opération "Eco-défis des artisans et commerçants" en 2022 :

BRONZE : Ô Mirail (SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE).

ARGENT : Atelier Mejean (BONNIEUX et GARGAS), Boulangerie du Griffoul (LA TOUR D'AIGUES), Caroline Paul Céramique (LA TOUR D'AIGUES), Coopérative des Couleurs (ROUSSILLON), Fromagerie Léa (GOULT), GF Barielle Céramiques (APT), Gualchierotti Automobiles (LA TOUR D'AIGUES), Il était un jouet (GARGAS), La Fabrique d'Etoiles Filantes (VILLELAURE), La Provence en Bouteille (CUCURON), La Tour aux biscuits (LA TOUR D'AIGUES), Le 21 Food-Truck (VILLELAURE), Le Petit Salon de Marion (BEAUMONT DE PERTUIS), Le Rollier (CUCURON), L'Épicerie des Fées (RUSTREL), Boulangerie Les Gourmandises de Fontaine (GARGAS), Les Potagers de Suzon (MÈNERBES), L'onglerie des fées (APT), MC Carrosserie (LA TOUR D'AIGUES), Naturel Luberon (CUCURON), Pâtisserie Rousset (APT), Point Fusion (CABRIÈRES D'AIGUES), Thibaut Marcant Ebeniste (APT), Vincent Agnes Photographe (CABRIÈRES D'AIGUES).

OR : A qui sian Bèn (SAINT-SATURNIN-LÈS-APT), Association La Bardane (CADENET), Atelier du Coin (LA TOUR D'AIGUES), Bouffi (APT), Bull d'hair (APT), Envie d'hair (LA TOUR D'AIGUES), Green Utopie (ANSOUI), Hôtel le Mas du Colombier (CADENET), Instant coiffure (APT), Jus pur Lub (ROUSSILLON), K Délices de Provence (BONNIEUX), L&B Café Comptoir (CADENET), La Glacière (CUCURON), La Serpentine (CÉRESTE), La Tour de l'Hô (APT), Loïc Héritier (GRAMBOIS), Maison Rafalyne (LA TOUR D'AIGUES), Maison Suet (APT), Papillon (CASTELLET), Pâtisserie chocolaterie Gazeau (GRAMBOIS), Pâtisserie Deslée Bouchard (APT), SAS Les Brassins de Rustrel (RUSTREL), Sinad Création (APT).

La semaine du commerce et de l'artisanat en Pays d'Apt Luberon

Du 28 novembre au 5 décembre 2022

Dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), programme d'action financé par l'État, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), la Ville d'APT, le Groupement Commercial et Artisanal, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse (CCI) et la délégation de Vaucluse de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMAR) se sont mobilisés afin de promouvoir et d'accompagner les commerçants et artisans du territoire. Au programme de cette semaine dédiée aux commerçants et artisans : des ateliers numériques animés par l'ANPEP, la remise du chéquier "bienvenue" aux nouveaux arrivants par le Groupement Commercial et Artisanal avec la Communauté de communes, une distribution de sacs durables par le Groupement Commercial et Artisanal, la remise des labels "Esprit Client" par la CCI de Vaucluse et la CCPAL et un atelier vitrine animé par la CCI de Vaucluse.



Remise des chéquiers "Bienvenue"
29/11/2022



Distribution des sacs durables par le Groupement Commercial et Artisanal avec la CCPAL et la Ville d'APT
30/11/2022 - ©CCPAL - Service Développement économique



Remise des labels "Esprit Client"
01/12/2022

Cap Luberon a lancé son Showroom* !

Le service développement économique de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon œuvre pour mettre en valeur le savoir-faire du Pays d'Apt Luberon. C'est pourquoi, un showroom a été installé dans l'entrée de Cap Luberon.

Depuis son ouverture, en 2020, Cap Luberon accueille de nombreuses entreprises, porteurs de projet, demandeurs d'emploi, télétravailleurs, touristes...

Dès le mois d'août 2022, une première exposition a été installée avec des entreprises labellisées "Entreprises du Patrimoine Vivant" : **Aptunion (APT)**, **Blachère Illumination (APT)**, **Atelier de la Boiserie (GARGAS)**, **La Société des Ocres de France (GARGAS)** et **Mathieu Lustrerie (GARGAS)**.

Une deuxième exposition sur les "Fleurons de la santé et de la sécurité au travail" avec **LSB**, **Delta Plus** et **GCA Esthetics** a eu lieu en septembre 2022. Une volonté affichée : valoriser les entreprises du territoire.

Cap Luberon, Pôle Intercommunal de Services aux entreprises
472 Traverse de Roumanille - 84400 APT

*Salle d'exposition



Exposition "Fleurons de la santé et de la sécurité au travail à Cap Luberon" - © Cap Luberon

La Zone Industrielle (Z.I.) des Bourguignons fait peau neuve

Dans le but de participer à la redynamisation du pôle d'activités Apt Ouest, des **travaux de requalification de la Zone Industrielle des Bourguignons** ont débuté en septembre 2022. Ces travaux d'aménagement constituent le **réaménagement de la voirie avec la création de deux nouveaux parkings**, un premier situé avenue des Bourguignons, et un second à côté de CAP Luberon (Traverse de Roumanille) ainsi que la **création de trottoirs, de nouveaux espaces verts et la mise aux normes d'accessibilité PMR** (Personne à Mobilité Réduite) des cheminements. De plus, ces travaux comprennent également l'amélioration du recueil des eaux de surface afin de réduire les risques d'inondation dans la zone industrielle lors de pluies conséquentes et le renouvellement des canalisations d'eaux usées.

Enfin, dans la continuité des travaux entrepris en 2019, il a été intégré au projet la **prolongation de la piste cyclable** le long de l'avenue des Bourguignons, ce qui permettra de valoriser le pôle d'activités en termes de mobilités douces et d'améliorer le cadre de vie des salariés de la Zone.

Les objectifs de requalification du pôle d'activités s'inscrivent dans la stratégie de développement économique que la Communauté de communes a approuvée en octobre 2017. Ce programme s'est concrétisé à ce jour par la création d'un pôle de services aux entreprises, le Cap Luberon, situé à l'entrée sud-ouest de la zone et la requalification de la zone de loisirs du Plan d'eau de la Riaille, poumon vert du pôle économique.

Les travaux de requalification permettent ainsi de lisser la différence d'aménagement entre la partie la plus ancienne et l'extension la plus récente.

Les travaux de redynamisation entrepris depuis 2018 ont notamment permis d'obtenir le niveau 1 du Label régional Parc+ pour le pôle d'activités Apt Ouest.



La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon porte le projet et la mise en œuvre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) sur notre territoire au travers de son Comité Local de l'Emploi présidé par Patrick Merle (Vice-Président de la Communauté de communes délégué au développement économique).



Laurent GARCIA, en tant que Chef de projet au sein de la collectivité, est chargé d'animer le Comité Local de l'Emploi et ses différentes structures. Il décrit pour vous cette expérimentation.



© CC BY

“Laurent GARCIA
Chef de Projet TZCLD”

1 - Quels sont les principes de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ?

Le but de cette expérimentation est de défendre le droit à l'emploi, de lutter contre la privation d'emploi et ainsi résorber le chômage de longue durée.

Le principe est de proposer à toute personne privée durablement d'emploi, qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi (plein ou partiel).

Pour cela, il est nécessaire de recenser et d'informer la population sur le droit à l'emploi, d'inscrire les volontaires dans cette expérimentation et ainsi leur trouver un emploi dans une **EBE (Entreprise à But d'Emploi)** ou une autre sortie positive (**chantier d'insertion, création d'entreprise, entreprise d'insertion ou traditionnelle...**).

L'expérimentation repose sur trois grands principes fondamentaux :

- > Nul n'est inemployable (tout le monde a des compétences),
- > Ce n'est pas l'argent qui manque (les coûts liés au chômage et au RSA réaffectés dans le projet),
- > Ce n'est pas le travail qui manque (de nombreuses activités non pourvues sur le territoire).

2 - Qui est concerné par cette expérimentation ?

Toute personne volontaire, privée durablement d'emploi et qui habite depuis plus de 6 mois dans une des 3 communes participantes de cette expérimentation : APT, GARGAS et SAINT-SATURNIN-LÈS-APT.

Le recrutement est non sélectif et se base, notamment, sur l'appétence des personnes volontaires pour les activités de l'EBE.

3 - Quels types d'activités peuvent être effectuées dans les Entreprises à But d'Emploi (EBE) ?

Les activités des **Entreprises à But d'Emploi** ne doivent pas être concurrentielles des activités existantes. Elles s'inscrivent dans un schéma de complémentarité et de suppléantarité ou de création pour répondre à des besoins du territoire.

À ce jour, et ce depuis le 17 octobre 2022 - date d'ouverture de l'**EBE** - différentes activités sont déployées sur le territoire telles que le maraîchage, la collecte de déchets verts et de biodéchets, la production de compost et lombricompost, des prestations de services, un atelier Upcycling...

D'autres activités, dans le domaine du bâtiment, seront bientôt proposées comme le démantèlement des ouvrants, le sablage/décapage ou encore un atelier bois.

4 - Le chômage est souvent synonyme d'exclusion sociale et territoriale. Qu'est-ce que ce projet apporte au Territoire du Pays d'Apt Luberon ?

Sur le plan du développement économique, l'objectif sur 5 ans est d'orienter 300 personnes vers les EBE et ainsi répondre à des besoins du territoire non pourvus. **L'association Zou Vai**, porteuse de l'EBE, travaille sur les différents partenariats possibles sur le territoire du Pays d'Apt Luberon.

D'un point de vue sociétal, en défendant le droit à l'emploi de chacun avec le concours de nombreux acteurs regroupés du SPIE (Service Public de l'Insertion de l'Emploi) et sous l'égide de l'association EnSèn, la situation des personnes privées durablement d'emploi s'améliore.

5 - Où en est-on ? Quelles sont les prochaines échéances pour ce projet ?

Le dossier de demande d'habilitation a reçu le 11 juillet 2022 un accueil favorable de la part du Conseil d'Administration du Fonds national d'expérimentation (ETCLD) et a été validé le 12 juillet 2022 par le Ministère du travail.

Les conventions ont été signées le 11 octobre 2022 avec les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'expérimentation sur notre territoire : l'État, le Fonds d'expérimentation ETCLD, le département de Vaucluse, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, Pôle Emploi et l'association Zou Vai.

À ce jour, 28 personnes ont signé un CDI (emplois conventionnés) afin d'intégrer l'EBE en octobre 2022 et 10 autres emplois ont été créés en janvier 2023.

La prochaine échéance concerne le Comité Local de l'Emploi et l'installation d'une commission d'évaluation scientifique qui travaillera sur l'expertise de la mise en œuvre afin de nourrir la 3^{ème} loi d'expérimentation prévue en 2026.

Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration

Pour rappel, le **Plan Local de l'Habitat du Pays d'Apt Luberon** a été engagé par délibération lors du Conseil communautaire du **jeudi 17 octobre 2019**.

La **première phase**, de février 2020 à mars 2021, a consisté à établir un **diagnostic précis sur l'offre et les besoins concernant le parc de logements sur le territoire**.

Actuellement, nous nous situons à la finalisation de la **deuxième phase** qui consistait à déterminer **les objectifs et orientations qui permettront d'établir un programme d'actions concret, opérationnel et adapté aux enjeux du territoire**. Cette phase a été marquée par un temps fort avec des **ateliers, rassemblant les élus du territoire en décembre 2021, qui avaient pour but d'identifier les objectifs de production de logements pour les six prochaines années ainsi que les potentiels fonciers sur chaque commune**. Les données issues de ces ateliers ont été rassemblées sous forme de tableaux et cartographies par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV). Le PLH devant être compatible avec le SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), les objectifs de ce dernier ont été repris et déclinés à la Commune. Les plus gros objectifs sont ainsi localisés sur la polarité principale qui représente deux communes (APT et GARGAS) et qui est destinée à accueillir 53% des nouveaux habitants. Ce travail a pour but final de territorialiser le PLH et de fixer des objectifs atteignables. **Prochainement, la CCPAL et l'AURAV organiseront un Comité Technique et un Comité de Pilotage de validation des travaux réalisés pour ensuite lancer la dernière phase qui correspond à la réalisation du plan d'action du PLH.**



Signature d'une convention avec l'Établissement Public Foncier (EPF)

Suite à sa démarche volontariste de prospective territoriale et **stratégie foncière intercommunale en 2018**, ainsi que son **SCoT approuvé en juillet 2019** et son **PLH engagé la même année**, la CCPAL poursuit l'objectif de **développer une offre de logements adaptée à sa population en tenant compte des caractéristiques et du fonctionnement de son territoire**. L'équilibre territorial des projets, leurs localisations, notamment **en priorisant leur action de rénovation et mutabilité en centre ancien**, ainsi que la diversification de l'offre de logements représentent donc un enjeu prioritaire pour la Communauté de communes dans sa politique en matière d'habitat.

Dans ce contexte, la CCPAL a approuvé, le 17 novembre 2022, la signature d'une **convention de trois millions d'euros avec l'Établissement Public Foncier, sur une durée de 6 ans, pour une mission d'acquisition foncière et de portage foncier des biens permettant la réalisation d'opérations d'Habitat mixte** sur des sites mutables à court terme qui devront répondre à des critères de localisation favorables à la réduction de la consommation d'espace. Ainsi, l'EPF va acquérir du foncier, pour le compte des communes intéressées à travers la convention signée avec la CCPAL, en vue de leur aménagement par un tiers chargé de la construction de logements. Dans le cas d'un non-aboutissement de l'opération à la fin de la durée de la convention avec l'EPF, les communes devront rembourser l'intégralité de l'achat des terrains et des sommes déjà engagées.

Qu'est-ce que l'EPF ?

L'Établissement Public Foncier est un outil au service de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'autres établissements publics pour mettre en œuvre des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier tout en répondant à une stratégie de lutte contre l'étalement urbain.

Lexique de l'Aménagement du Territoire

Portage foncier : dispositif qui permet aux communes de mettre en réserve des terrains pour un ou des projet(s) défini(s), lorsqu'elles n'ont pas les moyens de les acheter.

Mutabilité : la mutabilité d'un espace qu'il soit en friche ou non, bâti ou non, fait référence à sa capacité à changer d'usage et donc son potentiel à muter.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et la Loi Climat et Résilience

L'aménagement du Territoire connaît un changement radical accéléré par la **loi Climat et Résilience du 22 août 2021**. Cette loi, précise et quantitative, fixe des objectifs forts en matière de lutte contre l'artificialisation des sols avec un objectif ambitieux de **Zéro Artificialisation Nette** (rapport entre les terrains artificialisés et les terrains renaturés, c'est-à-dire rendus à leurs fonctions naturelles) **en 2050**. La loi définit l'artificialisation comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. Cette définition est ainsi basée sur une occupation effective du sol qui dépasse donc les zones délimitées par les documents d'urbanisme (un terrain en zone urbaine peut ne pas être artificialisé et inversement une zone agricole peut l'être). Chaque territoire doit y arriver par tranche de 10 ans. La première phase correspond aux 10 années (2022-2031) durant lesquelles les territoires doivent **diviser par deux la consommation observée lors des dix dernières années**. Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) sont les documents de planification privilégiés pour la traduction de cette loi.

Le **SRADDET PACA, adopté en juin 2019 et le SCoT Pays d'Apt Luberon, approuvé en juillet 2019, fixait déjà un objectif de consommation d'espace divisé par deux et respecte de ce fait déjà les ambitions de la loi**. Néanmoins, le SRADDET PACA est actuellement en cours de modification pour intégrer la **notion de territorialisation**. Au vu de cela, le législateur a créé un nouvel espace de dialogue territorial : **les conférences des SCoT**.

Le but est de permettre aux porteurs de SCoT de s'exprimer et faire des propositions à la Région sur la manière de traduire et territorialiser la loi, même si cela reste un avis consultatif. En outre, **la loi précise que si le SCoT n'est pas entré en vigueur dans les six ans, en intégrant la notion de Zéro Artificialisation Nette, les zones à urbaniser des PLU seront suspendues**. Ainsi, la territorialisation intégrée dans le SRADDET va probablement impacter notre SCoT.

Suite aux différentes conférences des SCoT, **la Fédération des SCoT a remis une contribution à la Région le 22 octobre 2022**, précisant les modalités de territorialisation qui sont majoritairement ressorties lors de ces conférences. Le document est composé d'une partie exprimant les modalités générales partagées par tous les SCoT de la région, d'une seconde partie avec des contributions de chaque espace régional, et enfin d'une troisième partie concernant la particularité des "Projets d'Intérêt Régional ou National".

Tous les élus de la Région partagent l'intérêt de territorialiser pour favoriser la solidarité entre les différents espaces ruraux, urbains et métropolisés. Toutefois, il est à souligner une inégalité pour les territoires, car cette loi Climat et Résilience impliquait que les territoires qui avaient été très consommateurs d'espace pendant les 10 années précédentes se trouvent avantagés par rapport aux territoires vertueux qui n'ont pas beaucoup consommé de foncier et qui devront quand même réduire de moitié leur consommation observée pour la prochaine décennie. **La territorialisation a pour but de répondre à cette problématique**.

Dans sa contribution, l'espace Rhodanien a souligné sa volonté de territorialiser en interne (c'est-à-dire différencier les objectifs entre les SCoT) ainsi que de conserver un principe d'égalité entre espaces régionaux (-50% pour chaque espace régional) afin de ne pas déséquilibrer la part du foncier mobilisable (l'espace Rhodanien devrait continuer à représenter 21% de la consommation régionale totale). Enfin, la contribution a également été l'occasion de rappeler que notre territoire avait déjà engagé un processus de réduction de consommation foncière.

La Conférence des SCoT a finalement demandé à la Région que la maille de territorialisation soit celle des espaces régionaux de dialogue définis par le SRADDET (ce qui revient à donner des objectifs de réduction différenciés entre les quatre espaces au risque, pour nos espaces ruraux, de devoir subir des objectifs supérieurs à une réduction de 50% pour compenser la consommation des espaces métropolisés).

Au sein de cette maille, une territorialisation supplémentaire pourra, ou pas, être appliquée de manière différenciée. Suite à cette demande ne reflétant pas les propositions de l'espace Rhodanien, ce dernier a réalisé une motion signée par tous les élus de l'espace ainsi que par les élus de l'espace Alpin. Cette motion sera transmise à la Région en annexe de la contribution de la conférence des SCoT.

D'autre part, la loi a donné la possibilité aux Régions d'établir une liste de projets, d'intérêt général majeur et d'envergure nationale ou régionale, qui seront directement pris en compte dans l'enveloppe régionale et non sur celles des territoires. Les régions plaident pour qu'une "enveloppe nationale" spécifique soit octroyée pour les projets d'intérêt national afin que les régions soient moins impactées. Dans sa contribution, l'espace Rhodanien a bien insisté sur le fait que plus les projets d'intérêt général majeur et d'envergure nationale ou régionale seront nombreux et consommateurs, plus l'enveloppe allouée aux territoires régionaux sera mécaniquement réduite. Il a donc été proposé à la conférence des SCoT que la Région établisse une revue des critères précis et concrets pour encadrer la liste des projets d'intérêt national.

La Région étudie actuellement les modalités d'application de la loi Climat et Résilience au sein de son territoire en s'appuyant notamment sur la contribution de la Conférence des SCoT. **La décision finale, sur la modification du SRADDET, devrait être rendue au cours de l'année 2023. Dossier à suivre...**

Le Plan Climat a lancé son site Internet !

Le site Internet du Plan Climat est en ligne !

Rendez-vous sur www.luberon-planclimat.fr

Vous y retrouverez des informations sur les Plans Climat de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et de COTELUB mais également des ressources, une cartographie interactive, des articles...

N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter "Info' Plan Climat Luberon" !



Retrouvez toutes les informations des Plans Climat sur le site Internet

ClimAgri > Des enjeux agricoles et alimentaires

ClimAgri est une démarche menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et Bio de Provence (Fédération des agriculteurs bio de la Région) qui vise à répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de notre territoire. Financée à 70% par l'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, cette démarche doit permettre de **diminuer les consommations d'énergie, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'optimiser l'usage des pesticides et de l'irrigation mais aussi de maintenir le stockage du carbone ainsi que le potentiel nourricier du territoire.**

Ces enjeux seront appréhendés en 2023 lors d'ateliers partagés qui aboutiront à la co-rédaction d'un programme d'action spécifique aux secteurs agricole et alimentaire.

Le 5 décembre 2022 a eu lieu un premier atelier à destination des élus du territoire afin de s'approprier ces thématiques.

ZOOM sur... l'énergie

La situation énergétique en France est préoccupante et nous incite à réduire de manière accélérée notre consommation d'énergie pour passer l'hiver dans les meilleures conditions et notamment pour assurer l'équilibre du réseau électrique français. L'objectif affiché par l'État dans son plan de sobriété est une réduction de la consommation énergétique de 10% d'ici 2 ans mais ce n'est qu'une première étape. La réduction de la consommation d'énergie est un objectif sur le long terme. Pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles, il est nécessaire de diminuer nos consommations de 40% d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone. **La sobriété énergétique implique des efforts individuels et collectifs pour éviter le gaspillage d'énergie !**

La Communauté de communes agit sur son patrimoine

Depuis le mois de novembre, l'intercommunalité a mis en place l'extinction de l'éclairage public des zones d'activités économiques entre minuit et 6 heures du matin. Cette action permettra à la collectivité de réduire d'environ 40% la consommation d'électricité des candélabres et ainsi de participer à l'effort national de sobriété. En parallèle, la collectivité poursuit sa démarche d'amélioration énergétique des bâtiments et étudie les possibilités de développer des projets de production d'énergie sur son patrimoine.

Certaines communes du territoire éteignent également leur éclairage public la nuit, sur une plage horaire définie.

SARE > Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) est actif sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2021. La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a missionné l'Agence Locale de Transition Énergétique (ALTE) et le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) pour répondre aux demandes des ménages et propriétaires de petits locaux tertiaires dans le cadre de leurs travaux de rénovation.

Vous avez une question, une demande de renseignement, un doute sur votre éligibilité aux aides financières ?

Contactez l'ALTE via leur site Internet et leur formulaire de contact :

www.alte-provence.org

Vous avez déjà déposé une demande de travaux ?

Rendez-vous dans votre mairie pour connaître les créneaux des permanences des architectes-conseils afin de vous faire accompagner dans votre projet.



Le SARE vous accompagne dans vos démarches

Rénover+

Dans la continuité des actions du SARE, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a été conventionnée, avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour accompagner les artisans du bâtiment à la formation au label RGE ("Reconnu Garant de l'Environnement"). En effet, la labellisation RGE est indispensable pour les artisans qui réalisent vos travaux de rénovation si vous souhaitez obtenir des **aides financières de l'État (MaPrimeRénov')**.

L'objectif est de permettre de structurer un réseau d'acteurs locaux capables de répondre aux demandes de devis des ménages souhaitant rénover leur logement.

Une liste d'artisans sera créée et mise en ligne sur le site du Plan Climat durant l'année 2023.

Les leviers d'action individuels

Le secteur résidentiel est le deuxième consommateur d'énergie sur le territoire de la Communauté de communes avec 28% de la consommation totale, après le transport routier (41%). Afin de réduire nos consommations et d'agir pour l'environnement, une solution consiste à réduire nos besoins énergétiques par des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique et de sobriété.

Pour cela, en plus des travaux de rénovation énergétique accompagnés par le programme SARE, **il est possible pour chacun de diminuer sa consommation d'énergie en appliquant des gestes simples dans son quotidien.**

Vous souhaitez en savoir plus sur les éco-gestes que vous pouvez adopter ?

Rendez-vous dans l'espace "ressources" du site Internet du Plan Climat : www.luberon-planclimat.fr

Pour les artisans et commerçants du Pays d'Apt Luberon, l'intercommunalité a travaillé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie pour proposer le dispositif "Éco-défis des commerçants et artisans" aux entreprises du territoire (Cf. Article "Opération Eco-Défis" - Page 5). Cette opération qui vise à accompagner et valoriser les démarches en faveur du développement durable et de la transition énergétique sera renouvelée en 2023. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Communauté de communes si vous souhaitez y participer en envoyant un mail à plan.climat@paysapt-luberon.fr

Petit lexique du "CLIMAT"

COP

La Conférence des Parties (COP) a été instituée lors de l'adoption de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) au sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

Elle est l'organe suprême de la convention et se réunit chaque année depuis 1995. Elle rassemble les représentants des États qui ont signé la CCNUCC, ainsi que les acteurs de la société civile que sont les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises...

La COP a pour objectif de faire évoluer la CCNUCC en faisant le point sur l'application des engagements pris en faveur du climat.

Un nouveau gestionnaire pour l'aire de camping-car au Plan d'eau

Notre région accueille de nombreux touristes et le succès du camping-car, mode de vacances prisé par ses adeptes pour la découverte, l'indépendance et la liberté d'aller et venir, se confirme. Aussi, en 2018, lors de la deuxième phase des travaux de réhabilitation du Parc de Loisirs, la Communauté de communes a décidé de créer, dans ce lieu unique, une aire de camping-car avec 20 emplacements, électricité, eau et aire de vidange pour répondre aux besoins des touristes voyageant en camping-car. Cette année, la CCPAL a confié la gestion de son aire à la société Camping-car Park.



Inauguration de l'aire de camping-car le 17 juin 2022

En présence de Monsieur **Gilles RIPERT** (Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon), Madame **Dominique SANTONI** (Présidente du Conseil départemental de Vaucluse), Madame **Laurence CAVAILLE** (Responsable du développement Grand Sud de la société Camping-car Park), des élus et associations du territoire - © CCPAL

LE PARC DE LOISIRS fait le plein d'activités !



Le Parc de Loisirs d'une superficie de 8 hectares, situé Avenue Frédéric Mistral à APT, héberge en son centre le Plan d'eau de la Riaille. - © Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon

Retour sur l'été au Plan d'eau, les chiffres

Les piscines : 4597 entrées, habitants et touristes ont profité des deux bassins flottants du Plan d'eau pour se rafraîchir !

Moby base (payant) : 9000 entrées sur la période estivale pour profiter des parcours aquatiques, toboggans gonflables...

Le Parc de Loisirs du Pays d'Apt Luberon, c'est :

Des infrastructures sportives...

Courts de tennis, terrain de beach, terrain de pétanque, parcours de santé, skatepark...

Des activités

durant la période estivale...

2 bassins flottants, structures de jeux gonflables, paddles et pédalos, jeux d'eau...

Des activités toute l'année...

Fitness, aquagym, balades à poney, tir à l'arc, pilates-paddle, yoga, zumba, marche nordique, Tai-chi, mini quads, pêche...

mais aussi...

des aires de détente, des tables de pique-nique, un snack et un restaurant, une aire de camping-car...

Le Parc de Loisirs, c'est aussi des manifestations et soirées toute l'année ! Vous êtes une association, une société ?

Vous souhaitez proposer des animations, manifestations ou soirées au Plan d'eau de la Riaille ?

Contactez Valérie DUPONT - Responsable du Parc de Loisirs Pays d'Apt Luberon au **06 04 59 96 81**

ou par mail : valerie.dupont@paysapt-luberon.fr



Le Lien sillonne les communes du territoire - © CCPAL

Espace itinérant France Services, Le LIEN

Depuis le 11 mai 2020, le bus **"Le Lien"**, labélisé France Services, sillonne les communes afin d'apporter un service de proximité aux habitants du territoire. Les équipes du Lien vous accueillent, orientent et accompagnent dans vos démarches administratives en ligne ou papier. Vous souhaitez des informations et un accompagnement pour déclarer vos revenus, demander des aides, instruire vos demandes de carte grise, permis de conduire... Ce service est fait pour vous ! De plus, vous pouvez profiter, en accès libre, d'un ordinateur, d'une tablette, d'une connexion Internet et d'une imprimante pour vos démarches.

Pour plus de renseignements et prise de rendez-vous, contactez les équipes du Lien :
au **07 85 10 33 80** ou par mail à : lelien@paysapt-luberon.fr



Un retour d'expérience : la parole aux habitants !

J'AI PRIS CONTACT AVEC LES ÉQUIPES DU "LIEN" POUR :

- > Faciliter mes démarches en lignes et transmettre des documents numérisés. Cela fait deux fois que je viens et le service a toujours répondu à mes attentes. **Maria O.**
- > Avoir des informations sur l'assurance retraite que Pôle Emploi m'a demandé ? Un service accessible et efficace. **Philippa S.**
- > Déclarer mes armes de chasse sur le site du gouvernement. Un service « extra » ! **Jacques B.**
- > Faire ma demande de retraite car je n'y arrivais pas toute seule. Je suis très satisfaite et soulagée. Le côté « relationnel » est très important. **Denise P.**
- > Faire une demande "Ma Prime Rénov" pour un achat de chauffage. Le Lien, un service « super ». **Françoise D.**
- > Faciliter mes démarches concernant ma demande de retraite car je ne suis pas à l'aise avec les outils informatiques. « Très bien ». **Hervé S.**

Retrouvez les permanences du Lien auprès de votre mairie
et sur le site Internet de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon :
www.paysapt-luberon.fr

La communication enrichie par les signes

Le projet de communication enrichie par les signes est mis en place depuis 3 ans à la crèche "Le Lièvre et la Tortue" située à GOULT. Le personnel encadrant initialement formé et les enfants y ont largement adhéré.

Les enfants s'expriment d'abord avec leurs corps et leurs mains. En effet, même avant de pouvoir s'exprimer avec des mots, un enfant a beaucoup de choses à nous dire. Or, on le comprend souvent mal ou pas du tout. C'est donc tout naturellement que l'idée s'est imposée de proposer cet outil aux enfants avant même que le langage s'installe.



Signe "interdit"

La communication enrichie par les signes est une pratique parfaitement adaptée aux enfants entendants. Cette communication part d'une posture verbale normale, logique et nécessaire pour un enfant entendant. On y adjoint des signes issus de la Langue des Signes Française (LSF) pour appuyer certains mots du quotidien.

Les objectifs de la communication gestuelle ? Faciliter les échanges entre l'enfant et l'adulte : l'enfant devient acteur de ses besoins. La communication enrichie par les signes permet d'éviter les frustrations inutiles et de diminuer les moments de colère puisque les enfants parviennent à communiquer avec l'adulte.

Afin d'accompagner également les parents dans cette démarche, la crèche "Le Lièvre et la Tortue", en collaboration avec l'association "Apt en Vidéo", a enregistré un support vidéo sur lequel adultes et enfants présentent les principaux signes utilisés. Ce "signaire" numérique, désormais à disposition des familles, permettra aux parents qui le souhaitent de s'approprier cet outil et d'accompagner leur(s) enfant(s) dans la communication.

Ce sont ainsi plus de 200 familles du territoire qui pourraient prochainement bénéficier du "signaire" numérique.



Léon, en colère, nous le fait savoir en utilisant le signe correspondant



Comptines signées : Laurine, Florent, Elio, Léa, Hugo, Léon et Corto chantent aussi avec les mains

Par ailleurs, des ateliers parents-enfants sont régulièrement proposés aux familles inscrites, permettant ainsi d'accompagner les parents volontaires autour d'un temps de jeu, de comptines ou de lectures signées.

La communication enrichie par les signes est proposée, à ce jour, dans 5 des 7 crèches de la Communauté de communes (Le Lièvre et la Tortue, La Baleine Bleue, Le Nid, Les Pitchouns et La Chrysalide).

Merci à Joanna SZELAĞ, artiste peintre pour la Galerie des 4 Cyprès à BONNIEUX, pour ses illustrations.

Résidence d'artiste : éveil culturel et artistique

Les tout-petits entretiennent de façon active une relation avec leur environnement sous de multiples formes, qu'elles soient sensorielles ou émotionnelles. Ainsi, promouvoir l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge participe au développement des habiletés des jeunes enfants.

C'est pourquoi chaque année, le service Petite Enfance de la Communauté de communes, le Conservatoire de musique et le Vélo-théâtre s'associent pour proposer aux enfants, aux familles et aux professionnels de la petite enfance un projet de résidence artistique dans les crèches de la Communauté de communes.

En 2022, les crèches ont accueilli la Compagnie "L'Insomnante", dont le sommeil est source d'inspiration. Après nous avoir présenté leur spectacle, "1000 chemins d'oreillers", la compagnie s'est installée pour plusieurs journées de travail dans les crèches de la Chrysalide à APT, la Baleine bleue à CÉRESTE et Amélie à SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, ainsi qu'au Conservatoire de musique pour créer son futur spectacle.

La restitution de ce nouveau spectacle nommé "3 petits pas" aura lieu du 3 au 8 avril 2023 au Vélo-théâtre.



"1000 Chemins d'oreillers", un spectacle immersif sur le thème du sommeil

© La Compagnie "L'Insomnante"

La Convention Territoriale Globale : un projet social au service des familles du territoire

Depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est établi entre la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, les communes du territoire et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse. Dans ce cadre, les élus ont été à l'écoute des familles en ayant la conviction que l'attractivité résidentielle de ce territoire reposait sur l'existence d'équipements et la qualité des services proposés aux habitants.

Désireuses de poursuivre cette dynamique, la Communauté de communes et les communes du territoire se sont engagées au côté de la CAF dans un nouveau projet au service des familles du Pays d'Apt Luberon : la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025.

Ce projet favorise la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'accès au droit. L'objectif de cette coopération est de renforcer l'offre de service en direction des familles.

En 2022, de nouveaux services ont ainsi été proposés :

- > une permanence du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), tous les mardis matin à CÉRESTE de 9h30 à 11h30. Cet espace de jeux, de partage et d'écoute est dédié aux enfants de 0 à 6 ans et à leur famille. Cet espace est gratuit et anonyme.
- > un Relai Petite Enfance (RPE) qui a pour mission d'informer et d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode de garde collectif ou individuel. Le RPE renseigne aussi les familles sur les activités et les services qui sont proposés sur le territoire. Ces dernières sont accueillies à la Maison de la Petite Enfance, voie Domitienne à APT.

Des actions sont également dédiées aux professionnels. En effet, des professionnels des crèches, du centre social d'APT, du Conservatoire de musique, du service animation jeunesse de la Ville d'APT, de la Protection Maternelle et Infantile ou encore de l'Éducation nationale ont participé à une formation sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap durant le mois de mai 2022.

Soucieux de soutenir efficacement les familles, les communes et de nombreux partenaires du territoire tels que les centres sociaux, la Maison des Jeunes et de la Culture, les accueils de loisirs, des établissements ou associations du secteur de la culture et du secteur médico-social auront l'opportunité de participer à des groupes de travail animés par la CCPAL et la CAF. L'objectif étant de développer des projets permettant aux parents de concilier vie familiale, sociale et professionnelle et aux jeunes d'accéder aux services de leur territoire.

Les communes signataires de la Convention Territoriale Globale

APT, CASENEUVE, CÉRESTE, GARGAS, SAIGNON, SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, SAINT-SATURNIN-LÈS-APT et VIENS.

Le Conservatoire de musique à l'ère numérique **Le Conservatoire a créé sa page Facebook !**

Retrouvez toutes les actualités du Conservatoire de musique, centre de ressources musicales au service du territoire, sur sa page Facebook !

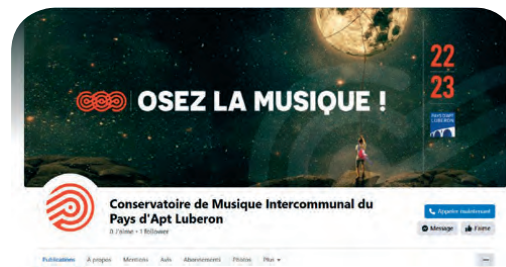
La page Facebook "Conservatoire de musique Intercommunal du Pays d'Apt Luberon" vient compléter les supports d'information et de communication déjà existants comme le site Internet (www.conservatoiredemusiquedepaysaptiluberon.fr), les programmes et affiches des événements.

L'objectif de ce nouvel outil est de vous informer en temps réel des événements et des actualités du Conservatoire de musique.

Pour rejoindre le Conservatoire de musique sur Facebook, il suffit de rentrer l'adresse suivante sur son navigateur :

www.facebook.com/conservatoiredemusiqueccpal

Le Conservatoire de musique vous invite à "aimer" dès maintenant sa page Facebook. Demeurez toujours au fait des dernières actualités et des événements à venir.



© Conservatoire de musique



© Conservatoire de musique

Les classes connectées du Conservatoire de musique **Le label "I-Classe"**

Le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal Pays d'Apt Luberon a créé un label "I-Classe", classes connectées, qui par le biais de son application LACMA, permet aux élèves du Conservatoire de musique d'accéder à une multitude de ressources éducatives.

Le but de cette application est d'apporter un soutien à l'élève dans son apprentissage de la musique, de susciter sa curiosité et d'alimenter la vie de la classe.

Lancé de façon expérimentale, ce service en ligne est encore limité à certaines classes instrumentales et théoriques.

Regroupés sous l'appellation "I-classe", les élèves ont donc accès à une offre pédagogique, progressivement alimentée par l'équipe éducative du Conservatoire de musique, composée de supports vidéo et audio, de cours, de suggestions d'écoute, et autres activités ludiques. Cette application permet également aux parents de suivre l'apprentissage musical proposé à leur(s) enfant(s) au sein du Conservatoire de musique.

Nouvelles activités au Conservatoire pour la rentrée 2022/2023

Le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal du Pays d'Apt Luberon développe son offre musicale auprès des jeunes !

Depuis la rentrée 2022/2023, le Conservatoire de musique propose deux nouveaux ateliers à destination de 3/4 ans et 9/11 ans :

> Un atelier "Éveil musical en mouvement"



S'émerveiller et vivre la musique dans tous ses états !

L'éveil est un moment joyeux dans un environnement associant mouvement et musicalité. Chaque mercredi matin, les enfants de 3 et 4 ans découvrent les différents aspects du monde sonore et de la musique.

> Un atelier spectacle junior autour du chant "Chorus 440"

"Chorus 440", un atelier de pratique vocale qui s'adresse à des enfants de 9 à 11 ans (ou de cycle 3) aimant chanter seul ou à plusieurs. C'est aussi un espace de découverte vocale pour ceux qui souhaiteraient s'initier à cette pratique de loisir.

Cet atelier puise son programme de chansons dans le répertoire des comédies musicales françaises et étrangères, d'hier et d'aujourd'hui.



Remise des instruments - Orchestre à l'école Saint-Exupéry à APT

Dans le cadre de la politique de la Ville et en partenariat avec les services départementaux de l'Éducation nationale de Vaucluse, l'Inspection Académique de Circonscription et l'équipe éducative de l'école élémentaire Saint-Exupéry à APT, le Conservatoire de Musique conduit un projet d'orchestre à l'école qui s'adresse à un groupe d'enfants issus des classes de CE2, CM1 et CM2.

Dans ce cadre, les enfants bénéficient de deux heures hebdomadaires d'enseignement pour la pratique de la musique, et l'apprentissage d'un instrument. Ainsi, les élèves peuvent s'initier à la pratique du violon, du violoncelle, de la contrebasse, de la clarinette, de la flûte traversière et des percussions.



Représentation musicale des élèves de l'Orchestre à l'école avant la remise des instruments aux nouveaux élèves - 4 octobre 2022 © Conservatoire de musique

ZOOM sur... nos talents

Pour l'année 2022, trois élèves du Conservatoire de musique se sont illustrés :

- > **Yanis BOIS** - Premier prix au concours national de saxophone, organisé à LEMPDES le samedi 26 mars 2022,
- > **Philémon MASSE** - Deuxième prix au concours national de saxophone, organisé à LEMPDES le samedi 26 mars 2022,
- > **Quentin ESCOFFIER** - Réussite de l'entrée à la Music Academy International de NANCY, en batterie, un centre de formation musical professionnel reconnu.

Inauguration de la station d'épuration intercommunale "Le Chêne"

Équipement peu visible pour la plupart des administrés mais ô combien indispensable pour nos communes, **l'épuration est un enjeu stratégique** : un élément essentiel pour la vie quotidienne, l'urbanisme et l'environnement.

Cette nouvelle station, la plus grande que possède la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, traite les eaux usées de la commune d'**APT** mais également des communes de **GARGAS, ROUSSILLON, SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, SAIGNON** et **VILLARS**.

Cet ouvrage d'une capacité de traitement de **34000 équivalents-habitants**, dont les travaux ont débuté à l'automne 2019, a été mis en service en avril 2021. Cette station d'épuration intercommunale répond à la réalité des besoins et des enjeux d'assainissement du territoire en apportant également une **réponse aux enjeux écologiques et environnementaux** par le respect de la qualité des eaux traitées qui sont ensuite rejetées dans le Calavon. Cette dernière offre une filière de traitement complète et sécurisée avec deux files en parallèle pour permettre de continuer à traiter les effluents en cas de maintenance ou de défaillance. En outre, cet ouvrage est pourvu d'un **traitement performant** avec un abattement très important de la pollution carbonée et des matières en suspension, mais aussi une réduction drastique des concentrations en azote et en phosphore dans l'eau traitée. Cette nouvelle station, par rapport à la précédente, implique des **performances supérieures aux exigences réglementaires** avec notamment des concentrations en microplastiques et en micropolluants divisées par 10 dans l'eau rejetée dans la rivière.

De plus, la construction d'un bassin d'orage de 1400m³ permet le stockage des premières eaux par temps de pluie, les plus polluées, qui permet d'éviter un débordement immédiat d'eaux brutes dans le Calavon lorsque l'usine est en capacité de traitement maximal.

Sobre en énergie, cet équipement prévoit un procédé de traitement biologique en utilisant l'activité des bactéries présentes dans l'eau pour dégrader les matières organiques et utilise très peu de réactifs chimiques pour préserver l'environnement.

Cet investissement d'envergure a coûté 9,7 millions d'euros HT dont 8,9 millions de travaux, financés par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de Vaucluse.



La STEP vue du ciel



Coupé de ruban (de gauche à droite) : **Lucien AUBERT** (Vice-Président à l'eau et l'assainissement de la CCPAL), **Véronique ARNAUD-DELOY** (Maire d'Apt), **Gilles RIPERT** (Président de la CCPAL), **Dominique SANTONI** (Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse), **Laurence LE ROY** (Maire de Gargas), **Christian BELLOT** (Maire de Saint-Saturnin-lès-Apt), **Annick MIEVRE** (Directrice de la délégation PACA de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)



Visite de l'ouvrage pour mieux appréhender le fonctionnement de la station d'épuration

Réservoir Saint-Laurent à VIENS

L'eau du robinet est l'un des produits destinés à la consommation humaine le mieux surveillé. Ainsi, afin d'assurer un approvisionnement durable en eau potable, la qualité et la quantité des ressources en eau doivent être préservées. C'est pourquoi, dans le cadre de ses actions de sécurisation, la CCPAL a construit un nouveau réservoir d'eau d'une capacité de 600m³, situé à côté de l'ancien réservoir, permettant d'atteindre ainsi une capacité totale de 1000m³ contre 400m³ au préalable et une autonomie minimale d'un jour en période estivale.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable qui vise à sécuriser l'approvisionnement en eau des communes de VIENS, SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, CASENEUVE, GIGNAC et CÉRESTE.

Le chantier a débuté en août 2021 avec une mise en service du nouveau réservoir en mars 2022. Le coût des travaux à hauteur de 600000€ HT a été financé par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon avec une subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) de 50%.



Monsieur **Gilles RIPERT** (Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (au centre), et Monsieur **Lucien AUBERT** (Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement) (à gauche), ont inauguré le nouveau réservoir d'eau situé à VIENS le mercredi 6 juillet 2022. En présence de Monsieur **Frédéric ROUX**, Maire de VIENS (à droite), des élus de la Communauté de communes ainsi que du conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et l'assainissement.

Les bons gestes à avoir au quotidien

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse d'eau, faire notre vaisselle. Une fois salies, ces "eaux usées" sont rejetées dans le réseau d'assainissement et acheminées à la station d'épuration.

Le réseau d'assainissement est communément appelé "Tout à l'égout". Or il n'est pas destiné à "tout" recevoir, il est destiné à recevoir les eaux sales, **mais surtout pas les déchets** ! L'article R1331-2 du code de la santé publique interdit le rejet des déchets dans le réseau d'assainissement.

Ces déchets perturbent fortement le bon fonctionnement du réseau :

Obstruction des canalisations, débordements sur la voie publique et chez les usagers, dégradation de la qualité des effluents en fermentant dans les réseaux, dysfonctionnements sur les équipements de traitement des stations d'épuration, élimination des bactéries épuratrices nécessaires au traitement des eaux usées, destruction des écosystèmes aquatiques.

Où... dois-je jeter mes déchets ?

- **Médicaments périmés ou entamés** > à déposer en pharmacie
 - **Lingettes, serviettes hygiéniques, tampons...** > à déposer dans les conteneurs à ordures ménagères
 - **Objets solides : mégots de cigarettes, cotons tiges, lames de rasoir...** > à déposer dans les conteneurs à ordures ménagères
- > Il est important de ne pas jeter des produits polluants et/ou des corps solides dans les éviers, les toilettes, ou les regards d'évacuation.
- **Huiles de vidange neuves ou usagées, graisses** > à apporter à la déchetterie
 - **Substances chimiques : peintures, solvants, diluants, désherbants ou engrais, produits contre les limaces, les rongeurs, les hydrocarbures, les pots de peintures, les vernis...** > à apporter à la déchetterie

L'Office de Tourisme Intercommunal, "Hors les murs"

Dans un souci d'amélioration de l'action d'information et de communication à l'égard des habitants, touristes et visiteurs de passage, l'Office de Tourisme a déployé des bornes interactives accessibles 24h/24 et des Totems Relais Tourisme dans des lieux et sites stratégiques du Pays d'Apt Luberon.

> 4 bornes interactives tactiles :

Installées stratégiquement dans les vitrines du Proxy Carrefour à APT (au cœur du centre-ville), du Cercle des Aînés à BONNIEUX et de deux bureaux de tourisme, à CÉRESTE et SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, ces bornes permettent un accueil toute l'année et à toute heure. L'offre touristique de chaque village est représentée ainsi que celle du territoire du Pays d'Apt Luberon. On y retrouve la liste des hébergements, des restaurants, des activités, des randonnées...

> 18 Totems Relais Tourisme

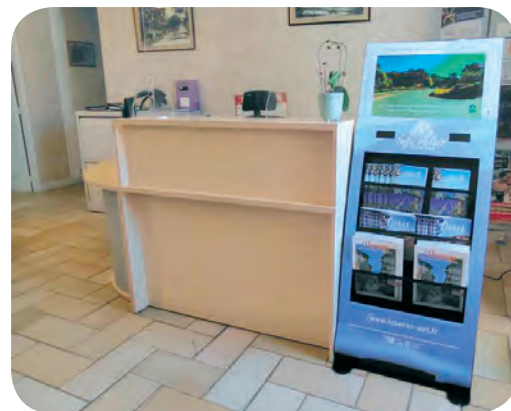
L'Office de Tourisme a fait le choix de mettre en place dans les communes du Pays d'Apt Luberon des Relais Tourisme, des présentoirs avec écran, dans le but de mettre à disposition toute la documentation de l'Office de Tourisme intercommunal en libre-service dans des points stratégiques des villages ou dans des sites incontournables du Pays d'Apt Luberon. Ainsi, vous retrouverez toute l'année la documentation de l'Office de Tourisme mais également un écran qui diffuse en boucle de belles vidéos sur les villages et les activités du territoire.

Où retrouver les Totems Relais Tourisme ?

- APT : Cap Luberon, Maison du Fruit Confit, Proxi Carrefour, Aptois Hôtel**, Village Vacances ULFV - Castel Luberon***, Moby Base (durant la période estivale)
- BUOUX : Café communal
- CÉRESTE : Utile-supérette, Village de vacances VTF "Domaine du Grand Luberon"
- GARGAS : Mairie
- LACOSTE : Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon, bureau de LACOSTE
- MÉNERBES : Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon, bureau de MÉNERBES
- ROUSSILLON : Maison des Ocre***, Ôkhra
- RUSTREL : Au Pierrot d'Antan - Boulangerie
- SAIGNON : Mairie
- SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mairie
- VIENS : Mairie



© Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



© Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



© Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon

Parcours historique

Afin d'améliorer la qualité d'accueil du territoire et de mettre en valeur les lieux d'intérêt historique, l'Office de Tourisme Intercommunal va prochainement installer du mobilier urbain dans 5 communes volontaires : CÉRESTE, LACOSTE, ROUSSILLON, SAIGNON ET SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON.



© Simon Moissonnier

Une campagne de communication pour lutter contre les dépôts sauvages

Le SIRTOM de la région d'Apt collecte sur un territoire de 38 communes les déchets ménagers et recyclables.

Au côté de l'association Maubecquoise "Luberon Nature Environnement", le SIRTOM a lancé une campagne de communication pour lutter contre les dépôts sauvages.

L'objectif est de lutter contre ces dépôts qui sont malheureusement trop récurrents, notamment à proximité des conteneurs de collecte, comme en témoignent à la fois les agents des services municipaux et les agents de collecte du SIRTOM.

Déclinée sous forme de visuels sur les bennes de collecte, d'encarts dans la presse et sur les supports numériques, la campagne a pour but de sensibiliser l'ensemble des habitants. Les usagers ayant effectué un dépôt sauvage sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros selon la gravité des faits. En effet, plusieurs communes réagissent et s'équipent des pièges photographiques, ponctuels et itinérants, pour prendre sur le fait les usagers indécents, sur les emplacements où les incivilités sont couramment constatées.



© SIRTOM APT

Sensibilisation et lutte contre les dépôts sauvages



© GIP Mission Locale

Inauguration de l'auto-école sociale et solidaire

(De gauche à droite) En présence de Monsieur **Joël PEREZ** (Directeur de la Mission Locale), Monsieur **Pierre GONZALVEZ** (Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse), Monsieur **Gilles RIPERT** (Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et Président de la Mission Locale du Luberon), Madame **Christine HACQUES** (Sous-Préfète de l'arrondissement d'APT), Madame **Dominique SANTONI** (Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse), Madame **Laurence LE ROY** (Maire de GARGAS) et Monsieur **Patrick MERLE** (Vice-Président délégué au développement économique de la CCPAL)

Une auto-école sociale, solidaire et itinérante

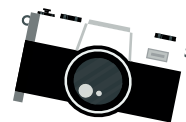
Le jeudi 15 décembre 2022 s'est déroulée l'inauguration de l'auto-école sociale et solidaire portée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse". Cette auto-école sociale et solidaire, située quartier "Les Fournigons" à GARGAS, s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans résidant sur le territoire du Sud Vaucluse accompagnés par le service public de l'Emploi (Mission locale / Pôle Emploi / Cap Emploi) et/ou le dispositif "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée". Elle propose une pédagogie et un coût (250€) adaptés aux jeunes en grandes difficultés. De plus, en vue de résoudre les problèmes de mobilité, l'auto-école est itinérante : le moniteur se rend sur la commune de l'élève afin de réaliser les leçons de conduite. L'admission à cette auto-école sociale et solidaire est assujettie à une prescription réalisée par un conseiller en insertion sociale et professionnelle accompagnant des jeunes demandeurs d'emploi en grandes difficultés dont le projet professionnel réaliste et réalisable a été validé en amont. À la suite, une commission d'admission mensuelle réunissant les représentants des financeurs de cette action (voir encadré ci-dessous) prend connaissance des dossiers de demande des prescripteurs pour valider ou non l'admission à l'auto-école.



L'auto-école sociale et solidaire est financée majoritairement par l'État dans le cadre d'une action expérimentale d'une durée d'un an, liée à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. D'autres financeurs se sont associés à ce financement, à savoir le Conseil Départemental de Vaucluse et les 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire du Sud Vaucluse (Communautés de communes Pays d'Apt Luberon / Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse / Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse / Communauté territoriale du Sud Luberon - COTELUB). De plus, des fonds propres du GIP Mission locale du Luberon ont également été engagés dans cette action.

Concours photos

Villes et villages aux couleurs de l'automne



Suite à la cyberattaque subie en octobre 2021, nous ne pouvons malheureusement pas vous présenter le résultat du concours du Trait d'Union n°17 :
“Châteaux et vie de château en Pays d'Apt Luberon” !

Alors,
 en attendant le prochain concours, découvrez ou redécouvrez les
“Villes et villages du territoire aux couleurs de l'automne !”



GARGAS © Michèle Fauque



AURIBEAU © Amandine Naulin - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



BONNIEUX © Cindy Rouchet - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon

Concours photos

Villes et villages aux couleurs de l'automne



GOULT © Amandine Naulin - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



LACOSTE © Cindy Rouchet - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



SAINT-SATURNIN-LÈS-APT © Cindy Rouchet - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



CASTELLET-EN-LUBERON © Amandine Naulin - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



SAIGNON © Cindy Rouchet - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon

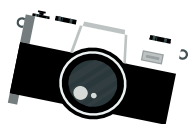


Gilles RIPERT

Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

les Vice-Présidents et les élus communautaires

vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023



Villes et villages aux couleurs de l'automne



APT © Amandine Naulin - Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon

Photographes amateurs ou professionnels, pour participer et consulter le règlement du concours : RDV sur www.paysapt-luberon.fr

Prochain thème du concours : “Le Luberon en hiver”

Date limite d'envoi : le 28/04/2023 à l'adresse mail suivante : traitdunion@paysapt-luberon.fr



LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

APT, AURIBEAU, BONNIEUX, BUOUX, CASENEUVE, CASTELLET-EN-LUBERON, CÉRESTE, GARGAS, GIGNAC, GOULT, JOUCAS, LACOSTE, LAGARDE D'APT, LIOUX, MÉNERBES, MURS, ROUSSILLON, RUSTREL, SAIGNON, SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, SAINT-PANTALÉON, SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, SIVERGUES, VIENS, VILLARS.

Un territoire, des communes... votre Interco !

Pour un développement solidaire, durable et authentique de notre territoire.